

Règlement Intérieur du « Vide ta chambre »

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et de fonctionnement du Vide ta chambre organisé, par Les Culottes Courtes, qui se tiendra le 06 avril 2024 à L'École primaire publique de Boège.

- Pour les exposants : Installation de 8h à 8h45.
- Pour le public : de 9h à 15h.

Toutes les allées doivent être libres de passage pour le public et les secours de 8h50 à 15h00.

Article 2 : Participants

- L'événement : "Vide ta chambre", seuls les enfants adhérents de l'association des Culottes Courtes pour l'année 2023/2024, sont autorisés à vendre leurs jeux, jouets, et accessoires personnels et d'occasion. L'événement est ouvert à tous les acheteurs, invitant le public à découvrir une large sélection d'articles pour enfants, à l'exclusion de tout matériel de petite enfance. La participation de professionnels de la vente est exclue.
- Les enfants ne doivent pas être seuls et sont priés d'être encadrés tout le long de l'événement par un responsable.
- Aucune surveillance ou garde d'enfants ne sera faite. (1 adulte pour 3 enfants maximum).

Article 3 : Inscription et Emplacement

- Les exposants doivent s'inscrire préalablement auprès de l'organisateur et régler les frais de participation pour la réservation de l'emplacement.
- Les dimensions sont fixées (table fournie de 2m x 1m).
- L'emplacement sera attribué par l'organisateur le jour de l'événement et ne pourra être modifié sans son accord.

Article 4 : Installation

- Les exposants peuvent installer leur stand à partir de 8h max 8h45 le jour de l'événement.
- Chaque exposant est responsable de l'installation de son stand et doit veiller à ne pas gêner les stands voisins, ni les passages prévus pour la circulation des visiteurs et des secours.

Article 5 : Vente

- Seuls les objets d'occasion personnels concernant les enfants peuvent être vendus. La vente d'articles neufs ou de nourriture, est interdite.
- Les exposants sont responsables de la fixation des prix sur les jouets, jeux, accessoires (prix rond 1€,2€...) pour faciliter la gestion de vente de vos enfants.

- Une caisse centrale sera mise en place pour acheter des tickets (1€, 2€, 5€) facilitant les transactions, et ces tickets pourront être échangés contre des euros à la fin de leur visite.

Article 6 : Sécurité et Propreté

- Les exposants doivent maintenir leur stand en sécurité, propre et dégagé. Les déchets doivent être collectés et déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Il est interdit de laisser des objets encombrants ou des déchets sur le site après le démontage de son stand.

Article 7 : Démontage

- Le démontage des stands ne pourra pas commencer avant 15 h.
- Les exposants doivent avoir quitter le site au plus tard à 16 h.

Article 8 : Responsabilité

- L'organisateur ne saurait être tenu responsable des vols, pertes, ou dommages des biens des exposants.
- Chaque exposant est responsable de son stand et doit être couvert par une assurance responsabilité civile.
- Les parents sont responsables des enfants durant toute la durée de l'évènement.

Article 9 : Respect des Lois

- Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur, notamment en matière de droit de la consommation et de contrefaçon.

Article 10 : Sanctions

- Le non-respect du présent règlement pourra entraîner l'exclusion du Vide ta chambre sans remboursement des frais de participation, ainsi que des dommages et intérêts suivant les cas.

Article 11 : Acceptation du Règlement

- La participation au « Vide ta chambre » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Annulation

Annulation par l'exposant :

- Les exposants qui souhaitent annuler leur participation doivent informer l'organisateur par écrit (mail ou courrier) au moins 2 jours avant la date de l'évènement.
- Selon les conditions définies par l'organisateur, une partie des frais d'inscription peut être remboursée si l'annulation intervient avant le délai spécifié. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de ne procéder à aucun remboursement.
- Les cas de force majeure (maladie, accident, etc.) seront examinés individuellement par l'organisateur, qui décidera de la possibilité d'un remboursement partiel ou total.

Annulation par l'organisateur :

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler le vide ta chambre en cas de circonstances exceptionnelles (conditions météorologiques défavorables, restrictions gouvernementales, etc.). Dans ce cas, les exposants seront informés le plus rapidement possible.
- En cas d'annulation par l'organisateur, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux exposants.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucun autre coût ou dommage subi par les exposants en raison de l'annulation de l'événement.

Signature du responsable :

Date :

Stands réservés aux
enfants adhérents
23/24 des Culottes
Courtes

Vide ta chambre

06 avril 2024 - Boège

Ecole primaire publique de Boège de 9h00 à 15h00

Bon de réservation

(A retourner avec règlement) avant le **29/03/24**

Retour par courrier dans la boîte aux lettres : Les culottes courtes 46 rue de la Menoge 74420 Boège.

Renseignements au : 06 17 91 04 49 / lesculottes74@outlook.fr

Règlement intérieur et attestation sur l'honneur à consulter sur notre site et à rendre signer.

Photocopie carte d'identité resto/verso du responsable.

Pour les exposants 1 adulte pour 3 enfants maximum.

Attention places limitées.

Réservation d'Emplacement



Informations du responsable :

Nom du responsable : _____ Nom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

**Accueil des
exposants de
8h à 8h45**

Veuillez sélectionner le nombre de tables souhaitées :

1 table. (10€)

2 tables. (20€)

Total à payer : _____ €

Mode de paiement : chèque/espèces

- Le paiement doit être effectué à la réservation au plus tard le 29 mars 2024.
- En cas d'annulation. (Voir règlement intérieur)
- L'exposant s'engage à respecter le règlement du « Vide ta chambre », disponible sur demande ou sur notre site web.

Signature du responsable : _____ **Date :** _____

Attestation sur l'honneur particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage

Vente au déballage organisée par : Les Culottes Courtes

À l'école primaire publique de Boège, le 6 avril 2024

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Né(e) le..... À
.....et domicilié (e).....
.....,
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- Ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à.....le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à, le

Signature :